

REPUBLIQUE TOGOLAISE



Agence Togolaise de Presse

BULLETIN QUOTIDIEN D'INFORMATION

21 août 2026

DEUX LOIS ADOPTEES AU SENAT

Lomé, 21 août (ATOP) – Les sénateurs ont adopté, le jeudi 20 août à Lomé, deux lois, lors de la 3^e séance plénière de la 2^e session extraordinaire de l'année.



Le président Barqué (micro) livrant son discours



Des sénateurs

La première concerne l'adhésion du Togo à la Convention supprimant l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers (convention Apostille de 1961). La seconde est relative à la ratification de l'accord se rapportant à la convention des Nations unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (accord BBNJ).

Les travaux ont été dirigés par le président du Sénat, Barry Moussa Barqué, en présence du Garde des sceaux, ministre de la Justice et des Droits humains, Me Pacôme Adjourouvi et du ministre délégué chargé de l'Economie maritime, Edem Tengué.

SOMMAIRE

<i>ECHOS DE LA CAPITALE</i> -----	2-5
<i>NOUVELLES DES PREFECTURES</i> -----	6-16
<i>NOUVELLE DE L'ETRANGER</i> -----	16-18
<i>SPORTS</i> -----	18-21

La 1^{ère} loi autorisant l'adhésion du Togo à la convention Apostille de 1961, revêt d'une portée juridique, administrative, économique et diplomatique. L'adhésion permettra au Togo de simplifier les démarches des citoyens, des entreprises et des administrations, de réduire les délais et les coûts liés à la légalisation, et de renforcer la sécurité juridique des actes appelés à produire effet dans les autres États parties. Elle va favoriser la mobilité des personnes, faciliter les opérations économiques transfrontalières et conforter la confiance des partenaires internationaux dans l'environnement juridique togolais. L'Apostille est un certificat qui authentifie un document public pour qu'il soit reconnu dans un autre pays sans autre légalisation.

Quant à la loi autorisant la ratification de l'accord se rapportant à la convention des Nations unies sur le droit de la mer, elle est composée de deux articles et a pour finalité d'autoriser la ratification du Togo de l'accord BBNJ. Le premier article autorise la ratification, tandis que le deuxième article consacre la formule exécutoire.

Le président de Sénat, a indiqué que le premier texte, simplifie la reconnaissance internationale des actes publics afin de moderniser l'administration et de renforcer l'attractivité économique. La seconde loi, poursuit M. Barqué, autorise la ratification de l'accord BBNJ pour garantir la protection, la conservation et la gestion durable de la biodiversité marine. En se dotant de ces instruments juridiques modernes, ajoute le président, le Togo réaffirmé son engagement à répondre aux attentes de la population et à préserver l'environnement.

Pour le ministre Adjourouvi, l'adhésion du Togo à la Convention de l'Apostille réduit les coûts et les délais administratifs pour les citoyens, tout en renforçant la lutte contre la fraude grâce à un organisme dédié à l'authentification. Il a conclu que pour les pays non signataires, les procédures traditionnelles de légalisation et de vérification restent en vigueur.

Le ministre Tengué a pour sa part présenté l'accord BBNJ comme une avancée historique, pour une gestion globale des océans. Il a indiqué que cette ratification va permettre au Togo d'affirmer sa souveraineté maritime et de siéger dès la prochaine conférence des parties, non plus en simple spectateur, mais en acteur engagé pour le patrimoine commun de l'humanité. ATOP/SED/AR/BV



ATOP
Pour vos articles, reportages
Nous contacter.

Actualités, Proximité

+228 22 21 25 07 / +228 90 15 36 32

atoptogo1@gmail.com

www.atop.tg



ECHOS DE LA CAPITALE

DEUX PROGRAMMES DE STAGES POUR FACILITER L'IMMERSION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

Lomé, 21 août (ATOP) - Deux programmes de stages notamment « Vacances actives en entreprise 2026 » et « Talent2africa » ont été présentés aux entreprises du secteur privé, le jeudi 20 août à Lomé, lors d'une rencontre d'échanges avec les opérateurs économiques.

Les travaux ont été présidés par le ministre délégué chargé de la Jeunesse et des Sports, Dr Abdul-Fahd Fofana, en présence de la représentante du président du Conseil national du patronat du Togo (CNP-Togo), Mme Valentine Sama.

La rencontre a permis aux participants de mieux connaître les modalités de participation et les avantages liés à ces deux programmes. Ces initiatives visent à

favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et à répondre aux besoins en compétences des entreprises. Elles s'inscrivent dans la volonté du gouvernement de faire du renforcement du capital humain, de l'employabilité et de l'autonomisation des jeunes des priorités de l'action publique.



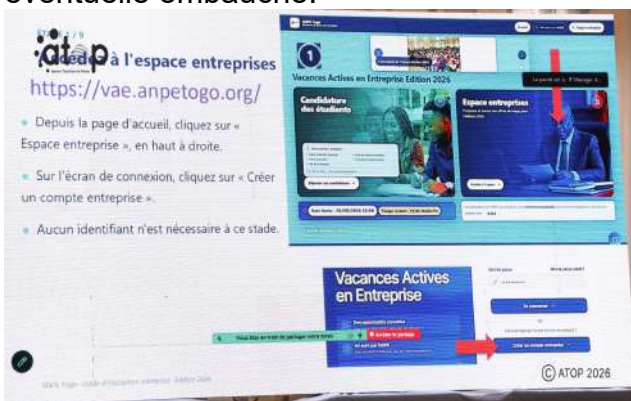
Le ministre Fofana (au micro) lançant les programmes



L'assistance

Le programme « Vacances actives en entreprise », porté par l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE), est à sa deuxième édition. Il est financé par le gouvernement togolais et prévoit des stages mensuels, assortis d'une allocation de 50 000 FCFA. Le dispositif permet aux jeunes apprenants d'acquérir une première expérience professionnelle, de développer leurs compétences et de renforcer leur employabilité. Les entreprises sont invitées à accueillir des stagiaires correspondant à leurs besoins. En 2025, le programme a permis à 1 204 étudiants, dont 39,2 % de femmes, d'effectuer un stage d'immersion professionnelle au sein de 260 structures. Pour faciliter la participation à l'édition 2026, une plateforme dématérialisée a été mise en ligne. Elle permet aux chefs d'entreprises de déposer leurs offres de stage et aux étudiants intéressés de s'enregistrer pour bénéficier du programme.

Le programme « Talent2africa » mis en œuvre avec l'appui de la Fondation Mastercard, prévoit, pour sa part, 500 stages rémunérés au Togo, dans le cadre d'un contrat d'insertion professionnelle d'une durée de 12 mois. L'indemnité mensuelle de 125 000 FCFA est entièrement financée par la Fondation Mastercard, sans frais de recrutement pour les entreprises. Le dispositif offre à ces dernières la possibilité d'accéder à des profils présélectionnés, de les former et de les évaluer en situation réelle, avant une éventuelle embauche.



Présentation de la plateforme

Le ministre délégué chargé de la Jeunesse et des Sports a souligné que la formation des jeunes ne doit pas se limiter aux enseignements théoriques dispensés dans les établissements universitaires. « Elle doit également leur permettre de se confronter aux réalités du marché de l'emploi grâce à l'alternance et à l'apprentissage par la pratique », a-t-il ajouté. Dr Abdul-Fahd a invité les entreprises à saisir ces opportunités pour renforcer leurs équipes, accéder à de jeunes talents et contribuer à leur insertion professionnelle. Il a relevé que ces dispositifs permettent également aux entreprises d'identifier de nouveaux profils, de développer leurs compétences et, le cas échéant, de préparer de futures embauches.

Le directeur général de l'ANPE, Kossi Tsiglo, a réaffirmé la volonté de l'Agence de renforcer sa collaboration avec le secteur privé afin d'offrir aux jeunes l'opportunité

d'acquérir une première expérience professionnelle et de mieux préparer leur insertion sur le marché de l'emploi.

Les chefs d'entreprises Badi Tchamdja et Komlan Souka, ayant accueilli des stagiaires de la première promotion ont salué l'engagement et la capacité d'intégration de ces derniers, ainsi que leur contribution aux activités des structures d'accueil.

ATOP/AO/BA/BV

SANTE/ACCES AUX PRODUITS SANGUINS :

LE MINISTRE DE LA SANTE APPELLE A LA MOBILISATION CITOYENNE



Don de sang (Photo internet)

Lomé, 21 août, (ATOP) - Le ministre de la Santé, de l'Hygiène publique, de la Couverture sanitaire universelle et des Assurances, Jean-Marie Koffi Ewonou Tessi a appelé la population à poursuivre la mobilisation citoyenne en matière de don de sang pour sauver des vies, à travers un communiqué en date du 18 août dernier.

Le communiqué indique que le secteur de la transfusion sanguine au Togo traverse actuellement une période de tension marquée par une pénurie de produits sanguins. Cette situation qui survient régulièrement entre mai et septembre, s'explique par une augmentation des besoins, notamment en raison du paludisme, et une baisse des dons liée aux examens et vacances scolaires et universitaires.

Face à cette crise, précise le communiqué, le Centre national de transfusion sanguine (CNTS) a lancé plusieurs appels à la mobilisation, dont la campagne « Août solidaire ». Ces initiatives ont permis d'enregistrer une forte mobilisation de la population ces derniers jours. Un élan de solidarité que le gouvernement togolais salue et encourage pour résorber durablement la pénurie.

Le ministre Tessi annonce en outre des mesures pour faciliter le don de sang. « L'accès aux sites de prélèvement sera simplifié et les conditions d'accueil des donneurs améliorées. Par ailleurs, le circuit de distribution des produits sanguins sera progressivement réorganisé : désormais, la délivrance aux patients se fera prioritairement via les banques de sang des établissements sanitaires », révèle le document. Cette nouvelle organisation devra permettre aux patients de recevoir plus rapidement les produits nécessaires, sans que leurs proches aient à se déplacer jusqu'au CNTS.

M. Tessi a enfin réaffirmé l'engagement du gouvernement à faciliter le don de sang, à renforcer l'efficacité de la distribution et à garantir un accès plus rapide et équitable aux produits sanguins pour tous les Togolais.

ATOP/JK (source : communiqué du ministre)

PROTECTION CIVILE :

LE TOGO RENFORCE SON DISPOSITIF D'ALERTE FACE AUX CATASTROPHES

Lomé, 21 août (ATOP) – L'initiative mondiale « Early Warning for All » en français « Alerte précoce pour tous », a été lancée le jeudi 20 août à Lomé lors d'un atelier.

Cette initiative enclenchée en 2022 par le Secrétaire général des Nations unies d'alors, vise la protection des habitants de la planète par des systèmes d'alerte précoce, où qu'ils soient, en particulier les populations vivant dans les zones vulnérables.

Le démarrage de ce système au Togo fait suite aux fortes précipitations ayant affecté plusieurs pays de la sous-région au cours du mois de juin, rappelant que la

protection des populations commence avant la catastrophe. Il permettra au pays de renforcer son système d'alerte face aux catastrophes.

L'atelier permettra aux participants d'élaborer durant deux jours, une feuille de route nationale réaliste et opérationnelle, avec des responsabilités bien définies. Un calendrier précis avec des indicateurs permettant de mesurer les résultats, sera défini.

Le coordonnateur Afrique du pilier 3 de l'initiative, Manuel Tahyo, a expliqué que ce système s'appuie notamment sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication, en particulier la téléphonie mobile, pour alerter à temps, les populations se trouvant dans les zones vulnérables. « L'alerte se fait par un système de diffusion cellulaire qui alarme les populations en cas de catastrophe imminente. On utilise également les autres canaux traditionnels pour communiquer », a-t-il expliqué.

Le secrétaire général du ministère de la Sécurité et de la Protection civile, le Commissaire divisionnaire de police Kadja Hodabalo-Pitemnéwé, a insisté sur l'importance d'une chaîne d'alerte efficace, capable d'atteindre les populations à temps pour leur permettre de prendre les mesures appropriées. Il a fait savoir que l'enjeu de cette initiative est de construire une véritable chaîne nationale d'alerte, allant de la connaissance du risque jusqu'à l'action sur le terrain. « Notre ambition est celle du Président du Conseil, celle de faire du Togo un pays mieux préparé, mieux informé et mieux protégé face aux catastrophes », a-t-il souligné.



Les participants



L'assistance



M. Hodabalo-Pitemnéwé (au micro) lors de son intervention

Pour le secrétaire général, le Togo doit désormais « passer de la réaction à l'anticipation, de la gestion de la catastrophe à la gestion du risque, de l'alerte comme information à l'alerte comme outil de décision et de protection ». Au-delà des systèmes, des technologies, des institutions, poursuit-il, y a une finalité qui doit guider l'action, celle de sauver des vies, de protéger les biens et de préserver les moyens de subsistance des populations.

La rencontre a réuni des autorités, des représentants d'institutions concernées dont la représentante-résidente du PNUD au Togo, Mme Binta Sanneh, des acteurs impliqués dans la prévention et la gestion des risques de catastrophes. ATOP/MD/BA/BV



ATOP

**Pour vos articles, reportages
Nous contacter.**

Actualités, Proximité

☎ +228 22 21 25 07 / +228 90 15 36 32

✉ atoptogo1@gmail.com

🌐 www.atop.tg



NOUVELLES DES PREFECTURES

KOZAH/FACILITER LES ECHANGES COMMERCIAUX : DES PARLEMENTAIRES ET ACTEURS ECONOMIQUES DU SEPTENTRION OUTILLES

Kara, 21 août (ATOP) - Un atelier national de sensibilisation sur le Guichet unique du commerce extérieur (GUCE), la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), ainsi que sur la Solution automatisée de marquage (SAM) et le commerce électronique s'est tenu les 20 et 21 août à Kara.



La table d'honneur



L'assistance

L'atelier est organisé par le ministère délégué chargé du Commerce et du Contrôle de la Qualité, et s'inscrit dans la politique globale de modernisation des procédures commerciales et de promotion des échanges. Il a réuni une centaine d'acteurs économiques et élus des régions des Savanes, de la Kara et de la Centrale

La rencontre vise à résorber le déficit d'information des acteurs locaux pour leur permettre de tirer pleinement profit des réformes économiques engagées par le gouvernement. Il s'agit de renforcer les capacités des participants sur les mécanismes de facilitation du commerce. La formation entend vulgariser le fonctionnement du GUCE, sensibiliser aux opportunités du marché continental, clarifier les obligations liées au SAM et promouvoir l'usage des outils numériques de commercialisation comme la plateforme Togo Trade Portal.

Les travaux se sont déroulés en exposés interactifs, démonstrations pratiques et en échanges d'expériences. Ils ont permis aux acteurs mobilisés d'être outillés sur les avantages du GUCE, les opportunités offertes par la ZLECAf, les objectifs et obligations de la SAM, ainsi que le commerce électronique comme levier de compétitivité.

Le préfet de la Kozah, Col. Bonfoh Faré, a au nom du gouverneur de la région Kara, exhorté les participants à s'approprier ces outils technologiques, afin d'impulser le développement économique régional.

Le secrétaire général du ministère délégué chargé du Commerce et du Contrôle de la Qualité, Comlan Yakpey, a expliqué que, l'implication ciblée des parlementaires et élus consulaires découle de leur proximité directe avec les populations et de leur rôle de relais d'informations.

Pour le directeur général de SICPA Togo, Tchamdja Sosso, expert-formateur, la SAM constitue un levier de traçabilité indispensable pour sécuriser les marchandises, protéger les consommateurs, lutter contre la contrefaçon et le commerce illicite.

L'élaboration d'un rapport général assorti de recommandations a marqué la fin de cette formation.

ATOP/AE/TAL/AR

PROJET « INCLUSION ECONOMIQUE » : **LES ACTEURS EVALUENT LES ACQUIS ET LES IMPACTS A KARA**

Kara, 21 août (ATOP) – Les parties prenantes du projet « Inclusion Economique », destiné aux personnes handicapées dans les régions des Savanes et de la Kara, ont évalué ses acquis et ses impacts lors d'un atelier de clôture dudit projet le jeudi 20 août à Kara.

Le projet a été mis en œuvre par Handicap international/humanité & Inclusion (HI), en partenariat avec la Fédération togolaise des associations de personnes handicapées (FETAPH). Il a bénéficié de l'appui financier de la coopération allemande mise en œuvre par la GIZ au Togo.

La rencontre a permis de dresser un bilan, de capitaliser les bonnes pratiques, d'analyser les défis rencontrés et de dégager les principaux enseignements susceptibles d'orienter les futures interventions. Les participants ont également examiné les résultats quantitatifs et qualitatifs obtenus et les changements socio-économiques enregistrés auprès des bénéficiaires. Ils ont échangé sur les mécanismes de transfert et de pérennisation des acquis.

Des acquis significatifs enregistrés

Débuté en novembre 2024, le projet a permis d'accompagner 500 femmes et personnes handicapées ainsi que 40 coopératives sur le plan structurel. Plusieurs actions ont été réalisées, notamment la formation et le renforcement des capacités des bénéficiaires dans différents métiers, selon leurs besoins et les parcours individuels définis. Des kits d'installation ont également été remis aux coopératives et aux bénéficiaires individuels afin de faciliter le démarrage de leurs activités et leur insertion socioprofessionnelle.

Des sessions de renforcement de capacités des coopératives en matière de gestion administrative et financière, ainsi que l'organisation d'un forum régional de l'emploi inclusif au Togo ont été également menées dans le cadre du projet. Les résultats révèlent une amélioration des conditions de vie et de l'insertion professionnelle des personnes handicapées.



Les participants



L'assistance



Le gouverneur (au micro) plaçant son mot de circonstance

La représentante de la cheffe du projet ProEmploi Plus à la GIZ, Mme Sika Ekouhoho, a estimé que cette cérémonie ne constitue pas une fin, mais l'aboutissement d'une vision collective visant à promouvoir un environnement économique plus inclusif. Elle a salué la mobilisation de tous les acteurs impliqués qui ont contribué à la mise en œuvre réussie de ce projet.

Le responsable pays-Togo de Handicap International, Georges Koffi Attati, a déclaré que notre ambition est de continuer par suivre les bénéficiaires afin que les activités qu'ils ont démarrées puissent leur permettre de vivre décemment.

Le gouverneur de la région de la Kara, Gal de brigade Adjitowou Komla, a souligné que le projet cadre avec la dynamique de développement inclusif, de justice sociale et d'équité territoriale portée par le gouvernement togolais.

La rencontre a mobilisé plusieurs des acteurs institutionnels, techniques et financiers, le gouverneur de la région des Savanes, Affoh Atcha-Dédji, le président du conseil régional de la Kara, Téba Bakem, des préfets et maires, ainsi que des bénéficiaires directs des deux régions. ATOP/SG/TAL/BA

ENTREPRENEURIAT :

SEPT PORTEURS DE PROJETS RETENUS POUR UN ACCOMPAGNEMENT A KARA



Les lauréats et le jury

Kara, 21 août (ATOP) - Sept jeunes porteurs de projets entrepreneuriaux ont été retenus, le jeudi 20 août à Kara, pour bénéficier d'un accompagnement technique de six mois, à l'issue de l'initiative « Entrepreneurs Connect - Etape Kara », consacrée à la promotion de l'entrepreneuriat et de l'innovation.

Placée sous le thème « Connecter les projets aux opportunités pour renforcer l'économie locale », la rencontre a réuni des porteurs de projets, des institutions

financières et plusieurs acteurs de l'écosystème entrepreneurial de la région de la Kara.

Sur les 30 participants à cette rencontre, 21 porteurs de projets ont présenté et défendu leurs initiatives devant un jury de trois membres. A l'issue de cette évaluation, sept projets ont été sélectionnés pour bénéficier d'un accompagnement technique pendant six mois. Les cinq premiers lauréats ont été distingués par la remise de trophées. Kalaba Pyalo Prénom s'est classée première avec une note de 83,7 points sur 100.

L'étape de Kara est la première d'une tournée qui devrait couvrir l'ensemble des régions du Togo. Cette foire aux projets est à l'actif de l'association Africa Coworkers, en partenariat avec le Centre d'accompagnement à la valorisation des résultats de la recherche-innovation dans le domaine des sciences et technologies (CAVRIS), le Réseau des jeunes producteurs et professionnels agricoles du Togo (REJEPPAT), le programme Formation en développement d'affaires (FoDA) et l'Université de Kara. Elle a bénéficié de l'appui technique et financier de la Coopération allemande, mise en œuvre par la GIZ à travers le programme de promotion de l'emploi pour les femmes et les groupes vulnérables au Togo (Emploi+).

L'initiative s'inscrit dans la dynamique des actions engagées en faveur de l'entrepreneuriat, de l'innovation et de la mise en réseau des acteurs de l'écosystème entrepreneurial. L'objectif est de créer un cadre de rencontres et de collaboration entre les porteurs de projets et les différents acteurs de l'écosystème entrepreneurial. Il s'agit notamment de faciliter l'accès à l'accompagnement, aux opportunités stratégiques et aux ressources nécessaires au développement durable des initiatives entrepreneuriales.

Les échanges ont permis aux jeunes de mieux connaître les opportunités disponibles dans la région et de s'imprégner des réalités liées à la mise en œuvre de leurs projets. Les participants ont également reçu des conseils et des orientations sur les mécanismes d'accompagnement et de financement. Des présentations ont notamment porté sur les structures et initiatives d'appui technique et financier notamment Widu,

spécialisée dans l'octroi de subventions, ainsi que « Mercredi de l'entrepreneur » de l'Agence nationale de promotion et de garantie de financement des PME/PMI (ANPGE), organisée une fois par mois.



Le premier prix décerné à Kalaba Pyalo Prénom



L'assistance

Selon les organisateurs, la tenue de cette foire répond au besoin de mieux valoriser le potentiel entrepreneurial de la région de la Kara, qui dispose de nombreuses ressources encore insuffisamment exploitées, notamment en raison du déficit d'information, d'orientation et d'encadrement des jeunes.

Les bénéficiaires, par la voix de leur porte-parole, Kalaba Pyalo Prénom, se sont engagés à mettre à profit les acquis de la rencontre et ont invité les autres porteurs de projets à se faire identifier, à saisir les opportunités disponibles et à croire en leurs capacités. ATOP/LER/TAL/AO

NORMES ET PROGRAMMES DE CERTIFICATION AGROALIMENTAIRES : LES ACTEURS ÉCONOMIQUES LA KARA ÉCLAIRÉS

Kara, 21 août (ATOP) - La Haute autorité de la qualité et de l'environnement (HAUQUE), a initié, les 20 et 21 août à Kara, une rencontre de sensibilisation et de diffusion des normes togolaises et programmes de certification des filières agroalimentaires prioritaires.



L'assistance



Dr. Lakoussan (au micro) plaçant son mot d'ouverture

L'activité de la HAUQUE à travers l'Agence togolaise de normalisation (ATN) et le Comité togolais d'agrément (COTAG), s'inscrit dans la mise en œuvre du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest (FSRP). Elle a bénéficié de l'appui financier de la Banque mondiale à travers le ministère de l'Agriculture, de la Pêche, des Ressources animales et de la Souveraineté alimentaire.

L'objectif est de vulgariser les différentes normes nationales des filières agroalimentaires prioritaires (Filières riz, soja, volailles et produits dérivés) et programmes de certification élaborés. Il s'agit également d'amener les participants à maîtriser les premiers paramètres de ces normes, de les éclairer davantage sur le processus de certification de leurs produits et services.

Les travaux ont permis aux participants de prendre connaissance des 46 normes nationales et 31 programmes de certifications élaborées pour promouvoir une agriculture de qualité au Togo.

Le directeur général de l'ATN, Dr. Essot'na Héyou Bodjona, a indiqué que le secteur agricole est un levier important pour la relance de l'économie togolaise, le maintien de la sécurité alimentaire, de la création d'emplois et de génération des revenus au sein de la population. « Cependant, ce secteur fait face à de nombreuses contraintes et crises agricoles et alimentaires nécessitant une prévention et une bonne gestion. C'est pour répondre à ces défis, que le FSRP a été conçu en vue d'accroître la préparation des pays à faire face à l'insécurité alimentaire et améliorer la résilience des systèmes alimentaires », a-t-il relevé.

M. Bodjona que relevé la nécessité de faire connaître ces normes à la population et les opérateurs économiques afin qu'ils puissent produire conformément aux exigences y afférentes.

Le directeur général COTAG, Dr. Lakoussan Koffivi a mis un accent sur l'importance et l'exigence de ces normes. « Toute chose fabriquée sur le plan national : produits alimentaires, agroalimentaires ou non agroalimentaires sont basés sur des normes », a-t-il expliqué. Les activités de certification a-t-il ajouté, sont chargées de l'application de ces normes au niveau des différentes productions et il faut noter que sans le respect de ces exigences, les produits qui sortiront ne sauraient être de qualité.

La rencontre a réuni les représentants des très petites et moyennes entreprises (TPME), des directions techniques des ministères sectoriels, le secteur privé, les organisations professionnelles, les universités et instituts de recherche, les laboratoires à vocation agricole, les associations de consommateurs, les ONG et partenaires financiers et techniques opérant dans la région. ATOP/PAP/TAL/BA

CINKASSE :

L'ANIAC VISITE DEUX MAGASINS DE STOCKAGE DES PRODUITS CHIMIQUES

Cinkassé, 21 août (ATOP) - Une délégation de l'Autorité nationale pour l'interdiction des armes chimiques (ANIAC-Togo), conduite par son vice-président, Prof. Koriko Moursalou a visité, le mercredi 20 août, des zones de stockage des produits chimiques des magasins Eco Business et Yobe Mining service de Cinkassé.



La délégation lors des observations



La délégation dans le magasin de Yobe Mining service

Cette visite s'inscrit dans le cadre de la tournée de sensibilisation à l'intention des acteurs impliqués dans l'import, l'export, le transit et le stockage des produits chimiques dans la région des Savanes. L'objectif est de renforcer leurs capacités en la matière afin d'améliorer le respect des mesures de sûreté, de sécurité chimique et de conformité réglementaire.

Que ce soit au magasin Eco Business ou celui de Yobe Mining service, les membres de l'ANIAC ont constaté et observé l'ensemble des installations de ces produits chimiques, puis sensibilisé le personnel sur les risques et menaces chimiques.

Le Prof. Koriko a indiqué qu'après un an de gestion de ces magasins construits avec l'assistance technique de l'ANIAC-Togo, l'institution a jugé bon de revenir constater leurs états. M. Koriko a exprimé sa satisfaction par rapport aux deux magasins qui répondent aux normes standards. Il a toutefois relevé le manque de sensibilisation et de formation à l'endroit des magasiniers, demandant aux responsables d'y remédier.

Avant la visite de ces magasins, la délégation a sensibilisé, la veille à Dapaong, les opérateurs économiques et les acteurs impliqués dans la gestion des produits chimiques sur la convention de l'interdiction des armes chimiques, les techniques d'identification et le contrôle des produits chimiques. ATOP/BB/JK/BA

ZIO/FABRICATION DES FOYERS AMELIORES :

DES FEMMES HANDICAPEES ET MERES D'ENFANTS HANDICAPES EN FORMATION

Tsévié, 21 août (ATOP) – Trente-cinq femmes handicapées et mères d'enfants handicapés, ont pris part, du 19 au 21 août à Wli-Centre dans la commune de Zio 2, à une formation pratique sur les techniques de fabrication de foyers améliorés. Ces participantes sont membres des Groupes d'épargne et de crédit (GEC) des préfectures de Zio, Lacs et Bas-Mono.



Prototype d'un foyer amélioré



Les femmes apprennent à fabriquer un foyer amélioré

L'activité est une initiative de l'Association pour la promotion de la femme handicapée au Togo (APROFEHTO). Elle s'inscrit dans le cadre du projet « Femme handicapée en action pour l'inclusion au Togo » (FHAIT). Le projet va couvrir une durée de 30 mois, (juin 2025 à décembre 2027). Il bénéficie de l'appui financier de Christian Blind Mission (CBM).

L'objectif est de renforcer les compétences techniques des bénéficiaires pour qu'elles soient capables de fabriquer, utiliser et promouvoir les foyers améliorés dans leurs ménages et communautés. Il s'agit aussi d'améliorer les conditions sociales et économiques des participantes, de les sensibiliser sur les avantages sanitaires et environnementaux liés à l'utilisation des foyers améliorés et de favoriser l'adoption de pratiques de cuisson durables au sein des ménages.

Pour la fabrication de ces foyers améliorés, le matériel a été mis à la disposition des femmes, à savoir : la moule servant de fabrication de briques, deux types de gabarries (grand et petit), des fils de fer, le marteau, la tôle, le mètre et les pinces. Huit prototypes fonctionnels de foyers améliorés ont été fabriqués selon une technique basée sur des normes écologiques.

Le chef de projet FHAIT, Logotsè Ben, a fait savoir que l'utilisation quotidienne du bois de chauffe par les ménages en milieu rural contribue à la déforestation et à la dégradation de l'environnement. De plus, reconnaît-il, la fumée qui se dégage au moment de la combustion du bois pollue l'air et peut affecter la santé des populations. M. Logotsè a expliqué que c'est face à cette situation que son association a prévu de former ces

femmes pour réduire considérablement la quantité d'utilisation de bois par ménage et par conséquent protéger les forêts et lutter contre le changement climatique.

Les bénéficiaires, à travers leur porte-parole, Mme Patona Hodalo, ont pris l'engagement d'utiliser ces foyers, de capitaliser les acquis de la formation et de former d'autres femmes dans leurs communautés pour protéger l'environnement.

Le projet FHAIT ambitionne de former 443 femmes bénéficiaires dans les trois préfectures. ATOP/BBG/MD/BV

LE PROCESSUS D'ELABORATION DU PDC DE KERAN 2 LANCE

Kantè, 21 août (ATOP) - Le processus d'élaboration du Plan de développement communal (PDC) de la commune Kéran 2 a été lancé, le jeudi 20 août à Atalotè, à environ 13 km à l'ouest de Kantè.



La table d'honneur



L'assistance

L'activité a été présidée par le secrétaire général de la préfecture de la Kéran, Bello Séfiou. Elle s'inscrit dans la dynamique de décentralisation engagée par les pouvoirs publics en vue de promouvoir un développement local durable, inclusif et harmonieux.

Le PDC constitue un outil de planification destiné à définir les priorités de la commune et à orienter ses actions en faveur du développement local. Il donnera aux autorités communales une vision claire et partagée de leur territoire, fondée sur une meilleure connaissance de ses potentialités, de ses contraintes et des besoins prioritaires des populations. Ce document servira également de cadre d'orientation, de programmation et de mobilisation des ressources, en favorisant la hiérarchisation des actions à mener, notamment dans les secteurs sociaux de base, pour améliorer les conditions et le cadre de vie des populations.

Le maire de Kéran 2, Datibe Adjì, a souligné que l'élaboration du PDC offre aux différents acteurs l'occasion de prendre une part active à la définition et à la mise en œuvre des actions en faveur de l'amélioration des conditions de vie des populations. Il a relevé que leur implication contribuera à mieux prendre en compte les préoccupations des communautés et à renforcer leur adhésion aux initiatives retenues.

ATOP/PAP/AO

LACS:

LA FONDATION NANA ANE XV RECOMPENSE 23 LAUREATS AUX EXAMENS NATIONAUX

Aného, 21 août (ATOP) – Vingt-trois élèves ayant obtenu les meilleurs résultats aux examens nationaux et au niveau préfectoral ont été honorés, le mercredi 19 août à Aného-Nlessi, lors de la 12^e édition de la célébration de l'Excellence en milieu scolaire.

La sélection rassemble l'élite préfectorale et nationale des examens d'État, notamment le Certificat d'études du premier degré (CEPD), le Brevet d'études du premier cycle (BEPC), le Baccalauréat première partie (BAC1), et le Baccalauréat deuxième partie

(BAC2). Il s'agit des premiers des différents examens, les meilleures moyennes annuelles de la 6^e en Terminale et le plus jeune bachelier du Togo, âgé de 14 ans. Ils ont reçu, chacun un ensemble d'équipements destinés à faciliter la poursuite de son cursus, notamment une enveloppe financière ; une médaille d'honneur ; un ordinateur portable ; un certificat d'excellence et des livres de divers articles scolaires.



Des autorités et récipiendaires



Remise de prix au plus jeune au BAC 2

Placée sous le thème : « Investir dans l'excellence des jeunes instruits, construire une nation plus forte », cette initiative s'inscrit dans le cadre du programme « Récompense du savoir en fin d'année scolaire ». Elle est portée par la Fondation Nana Anè XV.

Initiée par le roi des Mina et chef traditionnel d'Aného, sa Majesté Nana Anè Ohiniko Quam Dessou XV, la démarche vise à créer une émulation académique tout en soutenant les pouvoirs publics dans la promotion de l'Education en général et de l'excellence en milieu scolaire en particulier ainsi que les efforts des familles.

Le ministre délégué chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, le Prof. Gado Tchangbedji, a salué cette action alignée sur les orientations de la Feuille de route gouvernementale 2026-2031. Il a exhorté les récipiendaires à maintenir ce niveau d'excellence.

La directrice exécutive de la fondation Nana Anè XV, Mme Bruce-Diogo Ahlimba Yannick, a indiqué que sa Fondation poursuit avec conviction ses programmes en faveur de l'éducation, premier investissement qu'une nation puisse faire pour garantir son avenir en soulignant que le thème est un engagement, un appel à l'excellence et à l'action.

Le parrain des programmes éducatifs de la FN Anè XV, José Kwassi Syménouh et celui de la 12^e promotion du programme, professeur Octave Nicoué Broohm ont réaffirmé leur volonté et engagement à œuvrer à ses côtés pour la réussite de ses actions.

Créée en 2012, la Fondation Nana Anè XV œuvre dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la culture et du développement économique local.

ATOP/DK/SED/BV

BINAH/PRATIQUES AGROECOLOGIQUES :

QUATRE MEILLEURS PRODUCTEURS BENEFICIENT DE MATÉRIEL

Pagouda, 21 août (ATOP) – Quatre meilleurs producteurs (hommes et femmes) adoptant les pratiques agroécologiques de la préfecture de la Binah, ont bénéficié d'un lot d'équipement, le jeudi 20 août à Kétao.

Ces meilleurs producteurs sont issus des cantons de Kétao et Kémérída dans la commune Binah 2 et celui de Pagouda dans la commune Binah 1. Le lot est constitué de 4 brouettes, 4 pelles, 4 paires débottes, 8 arrosoirs, 8 paires de gants, un portable Android et 4 bassines. D'une valeur de 475 000 francs CFA, le don est à l'actif du Groupe de recherche-action pour l'éducation au développement (GRED), avec l'accompagnement financier de « Brot für die Welt », qui signifie pain pour le monde.

Ce geste vise à encourager les producteurs à plus produire et à utiliser les biofertilisants et biopesticides. Il intervient dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Programme d'amélioration de la résilience des systèmes de production et d'alimentation (PARSYPA) ».



Les bénéficiaires entourés des autorités locales



Une bénéficiaire recevant un kit symbolique

La cérémonie de remise de ces équipements a servi d'occasion pour sensibiliser les bénéficiaires sur l'importance de l'entretien et de gestion transparente afin de garantir leur durabilité.

Le chargé du projet GRED, Tay Kokou Enyè a fait savoir que l'ONG GRED intervient dans 22 villages du Togo, réparties dans les préfectures de Moyen-mono, Haho, Agou, Kloto, Kpélé et de la Binah. M. Tay a relevé que l'un des indicateurs de leur projet, c'est que la qualité de bio-fertilisants et de bio-pesticides augmentent de 10% d'une campagne à une autre.

Le maire de la commune Binah 2, Mme Wélabalo Tchanda a assisté à la remise du matériel.

L'objectif du PARSYPA est de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire, nutritionnelle et socioéconomique dans 22 communautés des Plateaux et de la Kara. Il s'agit aussi de promouvoir l'adoption des pratiques agroécologique dans ces zones d'intervention. ATOP/AK/TAL/SED

LA JOURNÉE AFRICAINE DE LA DÉCENTRALISATION ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL CÉLÉBRÉE À NOTSÈ

Notsè, 21 août (ATOP) - La Journée africaine de la décentralisation et du développement local (JADDL) a été célébrée en différé, le jeudi 20 août à Notsè, sous le thème « Agir pour zéro dépotoir dans la commune Haho 1 ».

La journée est commémorée chaque 10 août. Le thème retenu cette année, vise à promouvoir l'assainissement du cadre de vie individuel et communautaire, à lutter contre les dépotoirs sauvages, à prévenir les risques sanitaires, la prolifération des vecteurs de maladies et la pollution des eaux et des sols.

Organisée par la commune Haho 1, la célébration a été marquée par des causeries-débats sur la nécessité de gérer les déchets solides et liquides au sein de la municipalité, les impacts des dépotoirs sauvages sur la santé humaine et la responsabilité des différents acteurs dans la gestion des déchets. La rencontre a également permis de mobiliser les acteurs communautaires autour d'une feuille de route communale « Zéro



Les participants

dépotoir » et de les engager dans la prévention, la réduction et l'élimination des dépotoirs sauvages dans la commune Haho 1, en vue de préserver un environnement sain.



M. Koffi Assila posant sa signature



La mobilisation de la population

Le maire de la commune Haho 1, Koffi Assila, a souligné que la problématique du dépotoir sauvage engage la responsabilité citoyenne. La collectivité, dit-il, compte impliquer tous les acteurs communautaires dans les opérations ponctuelles de nettoyage et la prévention des dépotoirs sauvages. Le maire a invité les populations à s'inscrire dans cette mobilisation et a réaffirmé la volonté de la commune de contribuer à la protection de l'environnement à travers des actions locales.

L'événement a connu la participation des services déconcentrés de l'Etat, des chefs traditionnels, des membres des comités cantonaux et villageois de développement, ainsi que des associations et groupes organisés de la municipalité.

La JADDL a été instaurée par l'Union africaine le 10 août 2012. L'édition de cette année entend mobiliser les peuples autour du thème « Autonomisation des autorités locales pour une eau et un assainissement durables : faire progresser des villes et territoires résilients, inclusifs et durables vers l'Agenda 2063 ». ATOP/YM/MG/BV

TCHAUUDJO :

UN ACCIDENT DE CIRCULATION FAIT UN MORT ET UN BLESSE A KOUMONIADE

Sokodé, 21 août (ATOP) - Un mort et un blessé ont été enregistrés dans un accident de circulation survenu le jeudi 20 août sur la Route Nationale N° 1 dans le village de Koumoniade, (canton de Kolina) à 8 km à la sortie nord de Sokodé, dans la commune Tchaoudjo 3.



Vue du camion citerne



Le camion de la Brasserie du Bénin

L'accident a impliqué un camion de la Brasserie du Bénin (BB) chargé de produits se dirigeant vers Sokodé, ainsi qu'un camion-citerne et un autre transportant diverses marchandises, tous deux roulant en sens inverse.

Selon les témoignages recueillis sur place, le lâchage des freins du camion-citerne serait à l'origine de ce drame. Avec la perte du contrôle de son engin, le chauffeur s'est

retrouvé entre les deux autres titans, cognant ainsi violemment le camion de la BB avant de s'écraser contre un poteau électrique en pleine brousse, la tête complètement broyée et sa citerne déversant son liquide par terre.

Cet accident a occasionné un mort, un blessé et des dégâts matériels. D'autres occupants des poids lourds ont été transportés à l'hôpital pour des contrôles sanitaires.

La gendarmerie nationale de Sokodé s'est rendue sur le lieu pour le constat.

ATOP/MEK/SED/BV



ATOP

**Pour vos articles, reportages
Nous contacter.**

Actualités, Proximité

+228 22 21 25 07 / +228 90 15 36 32

atoptogo1@gmail.com

www.atop.tg



NOUVELLES DE L'ETRANGER

BENIN :

LE CYBERACTIVISTE STEVE AMOUSSOU LIBRE APRES DEUX ANS DE PRISON

Porto-Novo (Africanews) - Le cyberactiviste béninois Steve Amoussou a été libéré le jeudi 20 août après avoir purgé la totalité de sa peine de deux ans de prison ferme. Il avait été condamné pour cyberharcèlement et incitation à la révolte dans une affaire liée au compte très suivi du « Frère Hounvi ».

La Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme (Criet) l'avait également condamné à une amende de deux millions de francs CFA. Le compte attribué au « Frère Hounvi », suivi par quelque 75 000 personnes, s'était fait connaître par des publications particulièrement critiques envers l'ancien président Patrice Talon et son gouvernement.

Steve Amoussou avait été interpellé en avril 2024 à Lomé, au Togo, dans des circonstances contestées par ses avocats. Selon ces derniers, il avait été enlevé par un groupe venu de Cotonou avant d'être remis aux autorités béninoises.

À sa sortie de prison, le cyberactiviste a exprimé son soulagement et affirmé ne nourrir aucun ressentiment. Il a toutefois expliqué avoir passé ses deux années de détention à l'isolement, une épreuve qu'il décrit comme particulièrement exigeante sur le plan psychologique. Interrogé sur son éventuelle identité derrière le pseudonyme « Frère Hounvi », Steve Amoussou n'a pas souhaité répondre directement, préférant insister sur la nécessité de favoriser le consensus et le vivre-ensemble au Bénin.

Désormais libre, il affirme vouloir reprendre ses activités d'analyse et de commentaire de l'actualité, en continuant à « observer, analyser, comprendre et expliquer ». Africanews

LE PRESIDENT CAMEROUNAIS RENTRE AU PAYS APRES PLUS DE DEUX MOIS A L'ETRANGER

Yaoundé, (Xinhua) - Le président camerounais Paul Biya est rentré au pays le jeudi 20 août après-midi après avoir passé plus de deux mois à l'étranger.

La chaîne publique CRTV a retransmis en direct son arrivée à l'aéroport international de Yaoundé-Nsimalen, dans la capitale camerounaise. Des partisans du Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC), le parti au pouvoir, s'étaient rassemblés à l'aéroport pour l'accueillir.

Le Premier ministre Joseph Dion Ngute a accueilli le président à la descente de son avion.

M. Biya a brièvement salué la foule depuis son véhicule alors que le cortège quittait l'aéroport en direction du palais présidentiel.

Le président avait quitté le Cameroun le 7 juin pour ce que la présidence avait alors qualifié de "bref séjour privé en Europe". Agé de 93 ans, M. Biya dirige le Cameroun depuis 1982. Xinhua

RDC/EBOLA :

L'EPIDEMIE POURRAIT ETRE JUSQU'A TROIS FOIS PLUS IMPORTANTE QUE LE BILAN OFFICIEL

Kinshasa, (Xinhua) - L'épidémie d'Ebola en cours en République démocratique du Congo (RDC) pourrait être jusqu'à trois fois plus importante que ne l'indiquent les chiffres officiels, seuls 30 à 40% des cas étant actuellement détectés, a indiqué le jeudi 20 août le Centre africain de contrôle et de prévention des maladies (CDC Afrique).

Selon l'agence de santé publique continentale, une modélisation réalisée par l'Institut national de recherche biomédicale (INRB) de la RDC, en collaboration avec d'autres partenaires, suggère que le nombre réel de cas pourrait déjà dépasser 10.000 et atteindre jusqu'à 15.000.

"Le fardeau réel (...) devrait être de plus de 10.000 à 15.000 cas", a déclaré Kyeng Mercy, une spécialiste du CDC Afrique, lors d'un point de presse en ligne, tout en soulignant qu'il s'agissait d'estimations issues de modèles. "Les modèles ont également leurs limites en termes d'incertitude", a-t-elle précisé. "Nous disons simplement que, sur la base de certains indicateurs, nous ne détectons pas autant de cas que nous le devrions."

Selon les derniers chiffres présentés jeudi par Africa CDC, la RDC a enregistré 5.105 cas confirmés, dont 2.420 décès. Au total, 1.091 patients ont guéri. L'épidémie, causée par le virus Ebola Bundibugyo, s'est propagée dans six provinces, à savoir l'Ituri, le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, le Haut-Uélé, la Tshopo et le Bas-Uélé. Deux cas ont récemment été signalés à Buta, chef-lieu du Bas-Uélé, près de la frontière avec la République centrafricaine.

Yap Boum II, chef de la division de la préparation et de la réponse aux urgences du CDC Afrique, a indiqué que le nombre d'infections actuellement recensées restait nettement inférieur à la réalité, notamment parce que l'infection par le virus Ebola Bundibugyo peut provoquer des symptômes plus modérés et moins typiques que ceux causés par le virus Ebola Zaïre. Moins de 10% des cas détectés concernent actuellement des contacts connus, tandis que moins de 40% des cas présentent un lien épidémiologique avec un cas confirmé, a-t-il indiqué.

La RDC a déclaré l'épidémie actuelle d'Ebola le 15 mai. Elle est depuis devenue la plus importante et la plus meurtrière jamais enregistrée dans le pays, ainsi que la deuxième plus importante au monde. Xinhua

LIBERIA :

L'EX-VICE PRESIDENTE TAYLOR INCULPEE POUR TRAFIC DE DROGUE

Monrovia, (Africanews) - L'ancienne vice-présidente du Liberia, Jewel Howard Taylor, a été inculpée le mercredi 19 août dans le cadre d'une enquête portant sur un présumé « réseau international de trafic de stupéfiants » opérant au Liberia et à l'étranger, a annoncé le gouvernement.

Cette inculpation intervient alors que les autorités libériennes ont intensifié leur lutte contre le trafic de drogue, après la saisie record de près de quatre tonnes de cocaïne, la plus importante jamais réalisée dans le pays. Trois autres personnes, dont deux

ressortissants croates et un Ukrainien, ont également été inculpées dans cette affaire et sont recherchées, selon un communiqué du ministère de la Justice publié mercredi.

Âgée de 63 ans, Jewel Howard Taylor est l'ancienne épouse de Charles Taylor, ancien chef de guerre devenu président du Liberia de 1997 à 2003. Elle a occupé le poste de vice-présidente de 2018 à 2024 aux côtés du président George Weah, après avoir été sénatrice de 2006 à 2018.

Arrêtée à l'aéroport

L'ancienne vice-présidente a été arrêtée à l'aéroport international Roberts de Monrovia alors qu'elle s'apprêtait à quitter le pays, a indiqué le ministère de la Justice. Elle a ensuite été conduite au quartier général de la police dans la capitale.

Selon les autorités, Mme Howard Taylor a été « officiellement inculpée » dans le cadre de l'enquête en cours sur un réseau présumé de trafic de stupéfiants opérant « à l'intérieur et au-delà du Liberia ».

Elle est notamment poursuivie pour « importation et vente » illicites de drogues.

Une saisie record de cocaïne

Cette affaire intervient alors que le gouvernement du président Joseph Nyuma Boakai a fait de la lutte contre le trafic de drogue une priorité, après plusieurs saisies majeures.

Le 10 août, M. Boakai a nommé un nouveau directeur à la tête de l'Agence libérienne de lutte contre la drogue. Sa nomination doit encore être confirmée par le Sénat, mais le responsable a pris ses fonctions immédiatement.

Cette décision faisait suite à une réunion consacrée aux récentes opérations antidrogues, notamment à la plus importante saisie jamais enregistrée au Liberia : près de quatre tonnes de cocaïne, d'une valeur estimée à plus de 317 millions de dollars (276 millions d'euros). La drogue avait été découverte lors d'une opération menée sur une route conduisant à l'aéroport international Roberts, situé à une trentaine de kilomètres de Monrovia.

Le 7 juin, les autorités avaient déjà saisi 237,6 kilogrammes de cocaïne, estimés à environ 19 millions de dollars. La drogue était dissimulée au milieu d'une cargaison commerciale présentée comme destinée à l'exportation depuis l'aéroport Roberts.

Fin juillet, le président Boakai avait limogé une douzaine de responsables gouvernementaux et ordonné l'ouverture d'enquêtes visant certains d'entre eux, à la suite de ces importantes saisies de drogue.

L'inculpation de l'ancienne vice-présidente marque ainsi une nouvelle étape dans la vaste offensive engagée par les autorités libériennes contre les réseaux de trafic de stupéfiants.

Africanews



ATOP
Pour vos articles, reportages
Nous contacter.

Actualités, Proximité



SPORTS

LE TOGO S'ARRETE EN 16^E DE FINALE FACE A L'ÉGYPTE EN CHAMPIONNAT D'AFRIQUE DE BEACH-VOLLEY

Alexandrie, (FTVB) - Le parcours du Togo au Championnat d'Afrique de beach-volley masculin 2026 s'est arrêté en 16^e de finale. Le duo togolais Kotoka/Samani s'est

incliné le vendredi 21 août à Alexandrie, face aux Égyptiens Paulo/Youssef au terme d'une rencontre disputée en trois sets.

Devant leur public à Alexandrie, les représentants égyptiens ont remporté le match 2 sets à 1 (20-22, 21-10, 15-9), après 57 minutes de jeu.

Le Togo remporte le premier set

La rencontre avait pourtant parfaitement commencé pour Kotoka et Samani. Les Togolais ont livré une première manche très disputée face à Paulo et Youssef.

Au coude-à-coude dans cette entame de match, les deux équipes ont dû aller au-delà des 21 points pour se départager. Le Togo a finalement fait la différence pour empocher le premier set 22-20, après 25 minutes de jeu.

Avec cette première manche en poche, Kotoka/Samani prenaient ainsi les commandes du match.

La réaction égyptienne

La physionomie de la rencontre a complètement changé dans le deuxième set. Obligés de réagir pour rester dans la compétition, Paulo/Youssef ont pris rapidement le contrôle des échanges.

Les Égyptiens ont largement dominé cette deuxième manche, remportée 21-10 en 17 minutes, pour revenir à un set partout et pousser les Togolais au tie-break.

Tout s'est donc joué dans une troisième et dernière manche.

Paulo/Youssef font la différence au tie-break.

Portée par sa remontée, la paire égyptienne a poursuivi sur sa lancée dans le set décisif. Paulo et Youssef ont pris l'avantage et sont parvenus à contenir Kotoka et Samani.

Après 14 minutes, l'Égypte a remporté le tie-break 15-9, scellant sa victoire 2-1 et sa qualification pour le tour suivant.

Score final : Égypte (Paulo/Youssef) 2-1 Togo (Kotoka/Samani)

20-22, 21-10, 15-9

Durée totale : 57 minutes

Le total des points s'établit à 56 pour Paulo/Youssef contre 41 pour Kotoka/Samani.

Fin de parcours pour Kotoka et Samani

Cette défaite met un terme au parcours de la paire togolaise dans cette édition du Championnat d'Afrique à Alexandrie.

Kotoka et Samani avaient obtenu leur place à ce stade de la compétition après avoir battu la paire centrafricaine Sokpomou/Ndode 2-0 (21-16, 23-21) lors du match de « Lucky Loser ».

Ils avaient ensuite hérité de l'Égypte pour cette rencontre à élimination directe. Le programme officiel de la CAVB confirmait l'affiche Paulo/Youssef – Kotoka/Samani dans le tableau masculin.

Malgré un premier set convaincant, les Togolais n'ont pas réussi à contenir le retour des Égyptiens et quittent donc la compétition au terme d'un match de 57 minutes.

FTVB

CHAMPIONNAT D'AFRIQUE DE BEACH-VOLLEY :

LES 16^{ES} DE FINALE HOMMES ET DAMES AU PROGRAMME DU VENDREDI 21 AOUT 2026 A ALEXANDRIE

Alexandrie, (CAVB) - Le Championnat d'Afrique de beach-volley masculin et féminin entre dans une nouvelle phase décisive le vendredi 21 août 2026 à Alexandrie, en Égypte, avec les rencontres des 16^{es} de finale. Seize affiches, huit chez les hommes et huit chez les dames, sont au programme de cette journée à élimination directe.

L'enjeu sportif est important pour les différentes sélections engagées dans ce rendez-vous continental, avec la poursuite de leur parcours dans le tableau final et, à plus long terme, l'objectif olympique de Los Angeles 2028.

Tableau masculin : huit rencontres au programme

Les 16^{es} de finale, masculin débiteront à 9h00 locales (6 H GMT) avec deux rencontres.

Le Maroc sera représenté par Elgraoui/El Gharouti, opposés aux Burundais Iteriteka/Mukunzi. Au même moment, le duo du Niger Abdoul Magid/Seini Ali affrontera les Camerounais Adji/Gambo.

À 10h 00, le Kenya entrera en lice avec Makuto/Kipchirchir, qui seront opposés aux Égyptiens Aboelsoud/George. Une autre paire marocaine, El Azhari/Walid, affrontera les Tunisiens A. Lengliz/Elmeddeb.A.

Deux autres rencontres sont programmées à 11h00. Les Algériens Kallouche/Dekkiche A seront opposés aux Béninois Yacoubou/Tohouegnon, tandis que le Sénégal, représenté par Samb/Mohamadou, affrontera le Mozambique et son duo Mondlane/Mungoi.

À 12h00, la Gambie sera représentée par Jawo/Nyabally face aux Angolais Carlos/Afonso.

La dernière affiche masculine de ces 16^{es} de finale mettra aux prises le pays hôte, l'Égypte, et le Togo. Les Égyptiens Paulo/Youssef affronteront les Togolais Kotoka/Samani à 12h00.

Le Togo arrive à ce stade après avoir remporté son match de « Lucky Loser » face à la République centrafricaine. Kotoka et Samani tenteront désormais de franchir un nouvel obstacle face à une paire égyptienne qui évoluera à domicile.

Programme des 16^{es} de finale hommes

09h00 : Maroc – Burundi

Elgraoui/El Gharouti – Iteriteka/Mukunzi

09h00 : Niger – Cameroun

Abdoul Magid/Seini Ali – Adji/Gambo

10h00 : Kenya – Égypte

Makuto/Kipchirchir – Aboelsoud/George

10h00 : Maroc – Tunisie

El Azhari/Walid – A. Lengliz/Elmeddeb.A

11h00 : Algérie – Bénin

Kallouche/Dekkiche A – Yacoubou/Tohouegnon

11h00 : Sénégal – Mozambique

Samb/Mohamadou – Mondlane/Mungoi

12h00 : Gambie – Angola

Jawo/Nyabally – Carlos/Afonso

12h00 : Égypte – Togo

Paulo/Youssef – Kotoka/Samani

Tableau féminin : huit affiches pour une place au tour suivant

Chez les dames, les rencontres débiteront également à 9h00.

Le Mozambique, avec Nadia/Verónica, sera opposé au Cap-Vert, représenté par Lu/Jany. Dans le même créneau, les Marocaines Alexandra Erhart/Darrhar affronteront les Seychelloises DANIA/Adeline.

À 10h00, l'Égypte comptera sur Marwa/D. Elghobashy face au duo de Sierra Leone Tolofi/Chapole. Le Sénégal, représenté par AMINA/Diouma, affrontera de son côté l'Algérie et la paire Amalou/Bechar.

À 11h00, les Mauriciennes Bonne/Joanitta seront opposées aux Gambiennes Njie/Sambou. Dans l'autre rencontre prévue à la même heure, le Maroc alignera Dina/Yakki face aux Kényanes Selina/Wavinya.

Les deux dernières affiches féminines débiteront à 12h00. Le Cameroun, avec irina/Nina, affrontera le Mozambique, représenté par Vanessa/Sinaportar. Enfin, les Nigériennes Esther M/Pamela seront opposées aux Égyptiennes Mariam/Rana.

Programme des 16es de finale dames

09h00 : Mozambique – Cap-Vert
 Nadia/Verónica – Lu/Jany
 09h00 : Maroc – Seychelles
 Alexandra Erhart/Darrhar – DANIA/Adeline
 10h00 : Égypte – Sierra Leone
 Marwa/D. Elghobashy – Tolofi/Chapole
 10h00 : Sénégal – Algérie
 AMINA/Diouma – Amalou/Bechar
 11h00 : Maurice – Gambie
 Bonne/Joanitta – Njie/Sambou
 11h00 : Maroc – Kenya
 Dina/Yakki – Selina/Wavinya
 12h00 : Cameroun – Mozambique
 irina/Nina – Vanessa/Sinaporar
 12h00 : Nigeria – Égypte
 Esther M/Pamela – Mariam/Rana

Une journée décisive sur le sable d'Alexandrie

Avec huit rencontres masculines et huit rencontres féminines, cette journée du 21 août marque une étape importante du Championnat d'Afrique de beach-volley. Chaque paire devra désormais négocier la pression des matchs à élimination directe pour poursuivre sa route dans le tableau continental.

Plusieurs nations disposent encore de représentants dans les deux compétitions, tandis que l'Égypte, pays hôte, sera particulièrement attendue devant son public.

Au total, 32 joueurs et 32 joueuses, répartis en 32 paires, seront concernés par ces 16 rencontres. À l'issue de cette journée, les tableaux masculin et féminin se resserreront encore, avec en ligne de mire le titre continental et la poursuite du cycle menant aux Jeux Olympiques de Los Angeles 2028. CAVB

